

Besançon, le 03 juillet 2026

Monsieur Ludovic FAGAUT
Président de Grand Besançon Métropole

PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE,
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ESPACE
PUBLIC

Département des Mobilités
Service Ressources

Objet : Fourniture de compteurs routiers
connectés à tubes pour la réalisation d'enquêtes
de trafic

Affaire suivie par : Emilie CLAIR
Courriel : emilie.clair@grandbesancon.fr

Madame, Monsieur,

Grand Besançon Métropole lance une consultation pour l'acquisition de compteurs routiers connectés à tubes pour la réalisation d'enquêtes de trafic.

Si cette mission vous intéresse, je vous invite à transmettre votre meilleure offre avant le **31 juillet 2026 à 12h00**, sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation
- Le document unique (DU) valant Acte d'Engagement (AE), bordereau des prix (BPU) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le Détail quantitatif estimatif (DQE).

Votre offre, exprimée en EURO et rédigée en langue français, devra comporter les documents ci-dessous :

Libellés	Signature
Le document unique valant AE BPU CCTP et CCAP dûment complété	Oui
Un mémoire technique (nombre maximum de pages : 15) accompagné des fiches techniques décrivant les caractéristiques du produit	Oui
Les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés	Non
Le RIB du candidat	Non

Toute offre incomplète ou transmise après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenue.

Le jugement des offres se fera selon les critères suivants :

Prix de la prestation (d'après le montant du marché)	60 points
---	-----------

Valeur technique (d'après le mémoire technique qui devra exposer de manière concise la qualité des formations proposés (10 points), la qualité de l'interface logiciel et la capacité des fonctionnalités à répondre aux besoins de la collectivité (analyse vitesse, trafic, ...)(10 points),, la qualité des matériels ainsi que l'organisation envisagé pour la réalisation des prestations indiqués au document unique (10 points)	40 points
---	-----------

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

La collectivité se réserve le droit de ne pas négocier. En cas de négociation, celle-ci pourra porter sur tous les éléments de l'offre et avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre régulière.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Président,
par délégation,
Vincent VEDERE

Chef du service Ressources

